

CABINET JEAN PASCAL BRUNO

Voyant Chaman Depuis 1988

4/6 rue de la Plaine
75020 Paris

Tel : 01 43 48 83 01 / 06 09 11 94 56

Web : www.jeanpascalbruno.fr
@ : jeanpascalbruno@gmail.com

CONTRAT DE PRESTATION D'ARTS DIVINATOIRE

Entre les soussignés

JEAN-PASCAL BRUNO,
6, rue de la Plaine à Paris (75020), ET
Siret n° 34378050800010

Madame/Monsieur :
Né(e) le :
Adresse:

Ci-après désigné comme « le prestataire »,

@ :
Ci-après désigné comme « le client »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit ;

Article 1. Champs d'application. Le présent acte régit les relations entre le client et le prestataire dans le cadre de la fourniture d'une prestation d'arts divinatoire.

Article 2. Durée. A compter de la date de signature et sous réserve des dispositions applicables en matière de droit de la consommation, le présent acte est souscrit par les parties pour une durée de 6 mois.

Article 3. Paiement et prix de la prestation. Les honoraires dus et établis en concertation avec le client sont d'un montant de : XXXX euros.

Il sont payables par :

- Carte bancaire en règlements de € à dater du
- N° de Carte
- virement SEPA en XXX règlements
- Chèque en XXX règlements

Article 4. Garanties et capacité juridique. Le client garanti qu'il jouit d'une capacité juridique totale au jour de la signature du présent acte et qu'il ne fait l'objet d'aucune mesure de sauvegarde de justice, de tutelle ou de curatelle.

Il garanti également, être en pleine possession de son discernement et comprendre la portée de l'engagement qu'il souscrit ainsi que le contenu de la prestation dont il demande l'exécution par le présent contrat.

Article 5. Obligations du prestataire et contenu de la prestation. Le prestataire s'engage à répondre aux demandes de consultations et de rituels du client.

Il s'engage également à élaborer et mettre en œuvre les rituels adaptés en concertation avec le client ainsi qu'à en assurer leurs suivis, notamment par téléphone.

Dans le cadre de ce suivit le prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour aider, soutenir et accompagner son client.

Le prestataire n'agit que comme intermédiaire entre les croyances de son client et les énergies avec lesquelles il lui demande de travailler et à ce titre, le travail du prestataire ne pourra faire l'objet d'aucune garantie de résultat.

Article 6. Obligations du client. Le client s'engage à payer le montant des honoraires.

Pendant l'exécution de la présente, le client s'engage à informer régulièrement le prestataire par des informations sincères portant sur la mise en œuvre du rituel.

Le client s'engage également à assurer un suivi régulier de sa situation.

Le client s'engage à mettre le prestataire en mesure d'effectuer ce suivi.

Article 7. Contrat hors établissement et exécution de la prestation. Dans le respect de la législation relative au contrats à distance et hors établissement, il est interdit au prestataire d'exécuter ses obligations avant l'expiration d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du présent acte à moins que, celui-ci ne recueille par écrit ou sur support durable, l'accord exprès du client quant à son renoncement audit droit de rétractation.

Il est joint en annexe du présent contrat, le formulaire n°2 qui permet au client de renoncer au bénéfice de son droit de rétractation afin que le prestataire puisse s'exécuter à réception dudit formulaire.

Article 8. Modalités de paiement. Il est interdit au prestataire de recevoir des fonds pendant 7 jours à compter de la signature du présent contrat.

Le cas échéant, le prestataire et le client établissent un échéancier pour le règlement des honoraires.

En cas de défaut de paiement dans les conditions de l'échéancier convenu pendant 3 mois consécutifs et d'absence de manifestation du client auprès du prestataire, ce dernier se réserve le droit de mettre immédiatement en recouvrement l'ensemble des sommes dues par toute voie légale.

Le prestataire accepte tous modes de règlement.

La transmission au prestataire des numéros de carte bancaire et du cryptogramme associé vaut autorisation donnée au prestataire d'effectuer les prélèvements en cause sur le compte bancaire du client dans la limite de l'échéancier ci-dessus indiqué.

La transmission au prestataire du mandat de prélèvement SEPA vaut autorisation donnée au prestataire et à son établissement bancaire de procéder au débit des honoraires afférents dans la limite de l'échéancier convenu.

Article 9. Modalités de réclamation et de règlement des litiges. Le prestataire s'engage à répondre dans un délai raisonnable de 60 Jours à toute réclamation adressée par le client.

La réclamation devra être adressée au prestataire par courrier recommandé, courriel ou tout support durable, et procéder à une interpellation suffisante du prestataire quant aux difficultés rencontrées par le client et portant sur la formation, l'exécution, l'anéantissement et le contenu du présent acte.

Article 10. Droit de rétractation. Dans l'hypothèse d'un contrat conclu à distance ou hors établissement et à compter de la signature du présent acte, le client bénéficie d'un droit de rétractation pendant une durée de 14 jours.

Dans ce délai, la mise en œuvre du droit de rétractation suppose que le client adresse au prestataire par courrier recommandé ou par courriel à l'adresse jeanpascalbruno@gmail.com le formulaire n°1 en annexe du présent contrat.

L'exercice du droit de rétractation dans les conditions du présent article emporte le cas échéant, restitution des sommes versées par le client.

Le consommateur à l'obligation de supporter des frais à l'occasion de l'exercice de son droit de rétractation dès lors qu'il a sollicité expressément l'exécution du présent acte avant la fin du délai de rétractation. Les frais en cause sont calculés conformément aux dispositions en vigueur au jour de la signature du présent acte.

Article 11. Confidentialité et données personnelles. Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait pour les données personnelles qu'il a apporté au prestataire.

Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations collectées à l'occasion de l'exécution de la prestation et lui ayant été confiées par le client. Cette confidentialité n'a pas limite temporelle. Toutefois, le prestataire peut utiliser ces informations pour les besoins, d'un contrôle de l'administration ou de sa défense devant les juridictions civiles pénales et administratives.

Article 12. Médiateur de la consommation. En cas de survenance d'un litige et d'échec de sa résolution amiable, le client a la possibilité de saisir le médiateur de la consommation territorialement compétent.

Article 13. Loi applicable. La loi application au présent contrat est la loi française.

Fait à Paris

En 2 exemplaires,

Le

SIGNATURES

Le prestataire, Jean-Pascal Bruno.

Le client, Madame/Monsieur



CABINET JEAN PASCAL BRUNO

4, Rue de la Plaine
75020 PARIS

Tél. : 01.43.48.83.01

Siret : 343 780 508 00010 - APE 930N

Siret : 343 780 508 00010 - APE 930N

FORMULAIRE N° 1 - DROIT DE RETRACTATION

A l'attention de JEAN-PASCAL BRUNO sis 4 rue de la plaine à paris (75020),

Je soussigné(e)

Domicilié(e) au.....

Vous notifie par la présente l'exercice mon droit de rétractation du contrat de prestation d'arts divinatoire conclu le

Fait à

Le

SIGNATURE

Dans le délai de 14 jours à compter de la signature du contrat de prestation d'arts divinatoire afférent, adresser ce courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse 4 rue de la plaine à Paris (75020) ou scanner le document dûment rempli et signé puis l'adresser par courriel à l'adresse jeanpascalbruno@gmail.com.

FORMULAIRE N° 2 - EXECUTION ANTICIPÉE DE LA PRESTATION EMPORTANT RENONCEMENT AU DÉLAI DE RÉTRACTATION

A l'attention de JEAN-PASCAL BRUNO sis 4 rue de la plaine à paris (75020),

Je soussigné(e)

Domicilié(e) au.....

Signataire du contrat de prestation d'arts divinatoire conclu le,

Donne mon consentement à l'exécution anticipée de la prestation afférente par le prestataire et déclare à ce titre, avoir pris connaissance de l'intégralité des stipulations contractuelles contenues dans ledit contrat.

Fait à

SIGNATURE

Le

Adresser ce courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse 4 rue de la plaine à Paris (75020) ou scanner le document dûment rempli et signé puis l'adresser par courriel à l'adresse jeanpascalbruno@gmail.com.